

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le règlement numéro 2022-352 modifiant le règlement de contrôle et de suivi budgétaire.

Le règlement numéro 2022-352 remplace le tableau dans la section « DÉLÉGATION DU POUVOIR – FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX » ainsi que là où elle se retrouve dans le règlement 2019-321 concernant le contrôle et le suivi budgétaire, l'expression « secrétaire-trésorier » est remplacée par « **greffier-trésorier** ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 810, rue Lanoie à Upton durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

Donné à Upton, ce 3 novembre 2022.



Nabil Boughanmi
Directeur général
et greffier-trésorier